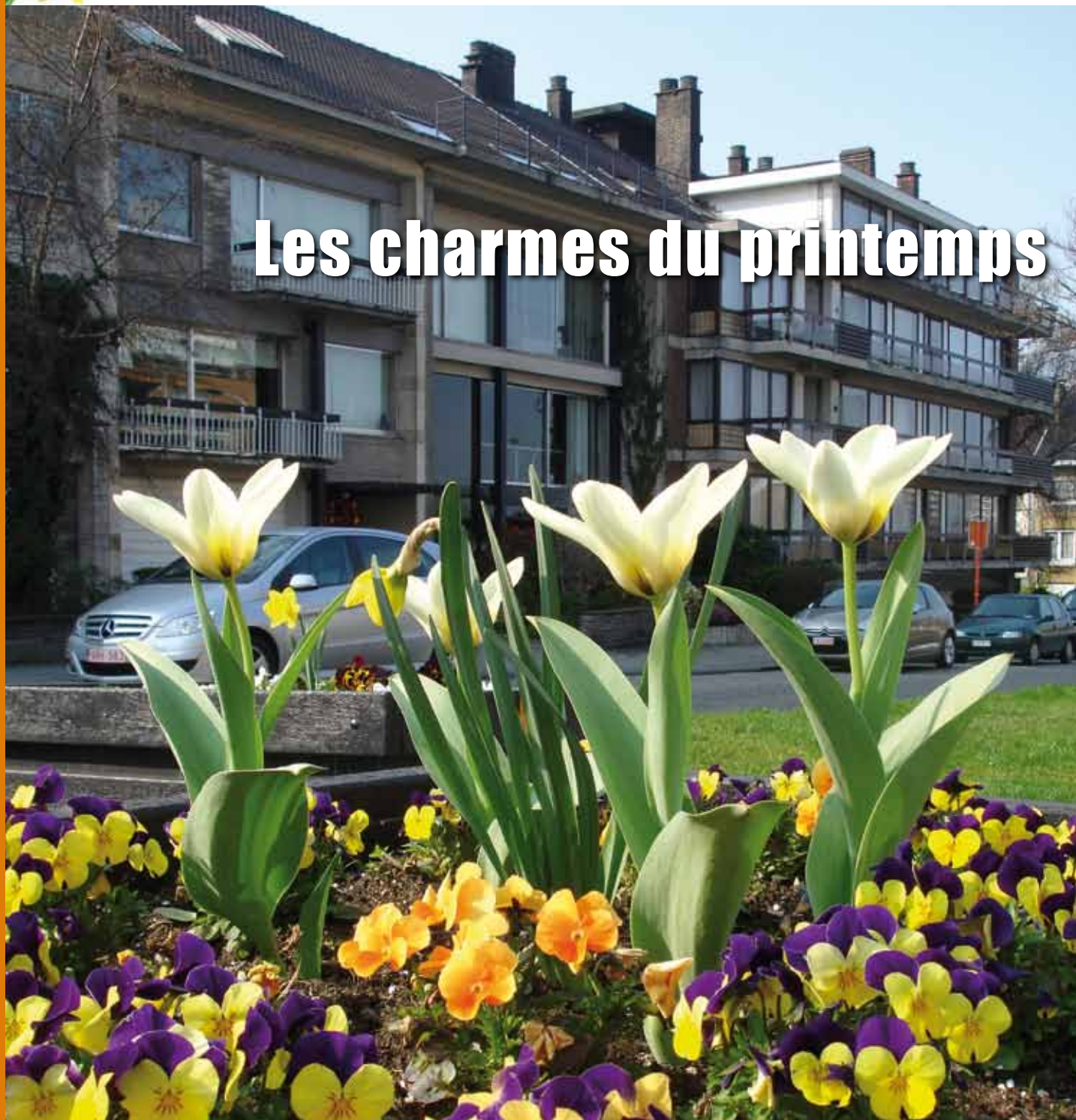


Les charmes du printemps



**POLICE LOCALE
L'AFFAIRE DE TOUS / P4**



**TROISIÈME ÂGE
ÉLECTION DE MISS &
MISTER SENIOR / P7**



**CULTURE
PARCOURS &
DÉCOUVERTES / P10**



→ SOMMAIRE

- **PAGE 2**
 - Conseil communal
 - Finances
 - Calendrier des braderies
- **PAGE 3**
 - Mot de la Bourgmestre
 - Fleurir ma commune
 - Sacs Ganshoren
- **PAGE 4**
 - Police
 - Avis aux amis des Chiens
- **PAGE 5**
 - Mobilité
 - Prévention
- **PAGE 6**
 - Santé
 - Sport
- **PAGE 7**
 - Troisième Age
- **PAGE 8**
 - Travaux publics
 - Urbanisme
- **PAGE 9**
 - Environnement
 - Propreté publique
- **PAGE 10**
 - Culture française
 - Jeunesse francophone
- **PAGE 11**
 - Collège des Bourgmestre et Échevins
- **PAGE 12**
 - Vie locale

→ CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2011

DÉCOURAGER LES STATIONNEMENTS DANGEREUX

Les infractions au code de la route ne sont malheureusement pas rares et restent encore trop souvent impunies. Par conséquent, le Conseil communal a adopté un règlement complémentaire de police visant toutes les formes de stationnements qui menacent la sécurité de l'ensemble des usagers et particulièrement les plus faibles d'entre eux : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite,...



Ainsi, comme le fait de stationner sur un passage pour piétons ou sur le trottoir, toute infraction pourra être sanctionnée par une amende administrative d'un montant de maximum 250 €, en fonction du degré de gravité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MOBILITÉ

Les Conseillers ont approuvé le renouvellement du contrat de mobilité passé entre la commune et la Région.

L'intervention régionale permet de financer la mise à disposition d'un policier au carrefour Charles-Quint # Gloires Nationales durant les heures de pointe. Les objectifs sont multiples : protéger les usagers faibles (parmi lesquels de nombreux écoliers !), fluidifier la circulation des transports en commun et discipliner les conducteurs empruntant le carrefour, dont de nombreux navetteurs.

→ FINANCES

BESOIN D'AIDE POUR REMPLIR VOTRE DÉCLARATION FISCALE ?

Comme chaque année, durant les mois de mai et juin, une permanence est prévue à la maison communale afin de vous aider à remplir votre déclaration d'impôts. Des délégués du SPF Finances répondront à toutes vos questions et vous aideront à introduire cette déclaration. Dans un souci d'efficacité, munissez-vous de tous vos documents fiscaux !



Dates : du 16 mai au 30 juin 2011.

Heures : en semaine, de 8h30 à 13h00 (sauf le jeudi : de 16h00 à 18h30).

Attention : pas de permanence les 2 et 3 juin en raison du congé de l'Ascension !

Lieu : maison communale (salle du Conseil).

RENSEIGNEMENTS / 0495 365 292

→ CALENDRIER DES BRADERIES ET BROCANTES

- Week-end des 30 avril & 1^{er} mai
Quartier Duc Jean
- Week-end des 7-8 mai
Quartier Sainte-Cécile
- Week-end des 21-22 mai
Quartier Charles-Quint
- Week-end des 11-12-13 juin
Quartier Saint-Martin
- Week-end des 10-11 septembre
Marché annuel

→ LE MOT DE LA BOURGMESTRE

LES CHARMES DU PRINTEMPS

Cette année particulièrement, la douceur des premiers rayons de soleil printaniers ont été accueillis avec joie et soulagement : c'est que l'hiver fut long et rigoureux !

Après les festivités de Carnaval et de Pâques, les occasions de participer à une foule d'activités en plein air ne manqueront pas à Ganshoren. La commune met en effet un point d'honneur à organiser ou encourager toutes sortes d'animations qui favorisent les rencontres et la convivialité.

En mai et juin, les traditionnelles braderies et animations urbaines vont se succéder dans nos quartiers, ainsi que diverses activités pour les jeunes et moins jeunes : stages sportifs, grand thé dansant, élection de Miss & Mister Senior, découvertes culturelles, ...



MICHÈLE CARTHÉ /
BOURGMESTRE DE GANSHOREN

J'en profite pour appeler tout un chacun au respect de l'espace public. Nous avons la chance de vivre dans une belle et verte commune. Mais trop souvent encore, nos rues et trottoirs sont considérés par certains comme des poubelles. C'est se soucier bien peu des autres. Rappelons-le : la propreté est l'affaire de tous.

Bon printemps à tous !

Votre Bourgmestre,
Michèle Carthé

CONCOURS « FLEURIR MA COMMUNE »



Le concours «Fleurir Ma commune» est de retour en cette année 2011. Fleurissez votre habitation et peut-être aurez-vous la chance de gagner un des 3 prix : un prix pour le balcon ou la façade, un autre pour les jardinets et le dernier pour les commerçants.

Pour participer, envoyez votre candidature auprès du Service de l'Environnement avant le 20 mai 2011. Un jury composé de représentants de la commune ne manquera pas de venir vous rendre visite afin d'évaluer votre réalisation.

RENSEIGNEMENTS / 02 464 05 45

DES SACS REUTILISABLES CHEZ LES COMMERÇANTS GANSHORENOIS

A l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne, la commune de Ganshoren, avec le soutien de la Région Bruxelles-Capitale, a concrétisé un micro-projet consistant à réaliser 5.000 sacs shopping réutilisables, arborant différentes vues de Ganshoren. Ces sacs seront à votre disposition gratuitement auprès de nombreux commerçants ganshorenois.

RENSEIGNEMENTS / 02 600 25 08 ou 02 425 10 81



→ POLICE / AVIS AUX AMIS DES CHIENS

→ LA POLICE LOCALE A VOTRE SERVICE

Comme vous le savez déjà, Ganshoren fait partie de la zone de police Bruxelles-Ouest. Elle rassemble les 5 communes du Nord-Ouest de la Région : Molenbeek, Jette, Ganshoren, Berchem et Koekelberg. La zone est placée sous l'autorité du Collège de police composé des 5 Bourgmestres, et la gestion opérationnelle est placée sous la responsabilité du Chef de Corps Johan DE BECKER.



Les effectifs de police font de leur mieux pour assurer un service de qualité à la population, mais il est bien évident que la **sécurité est l'affaire de tous**. Il appartient à chacun de rester vigilant et de ne pas hésiter à signaler d'éventuels agissements suspects. Il est aussi vivement conseillé de porter plainte lorsqu'on se retrouve victime d'un méfait, notamment afin d'appuyer les demandes de voir davantage de policiers en rue.

Rappelons que la zone dispose d'une cellule **techno-prévention** (02 412 68 08) qui peut donner des conseils pour mieux protéger votre maison contre les cambriolages. Un service de veille est également organisé durant les vacances d'été. Mieux vaut prévenir que guérir !

Chaque commune dispose d'une division locale de police. A Ganshoren, la division est dirigée par le commissaire VANDEN PLAS et son adjoint le commissaire SCHOLLAERT.

RENSEIGNEMENTS / CABINET DU BOURGMESTRE / 02 464 95 70 /
www.policelocale.be/5340

La commune est divisée en 2 secteurs. Chacun d'entre eux est géré par un responsable de secteur : il est votre **personne de contact privilégié** pour toutes les questions de sécurité.

SECTEUR RIVIEREN

= **Ouest** de la commune : quartiers Marie de Hongrie, Réforme, Albert, 9 Provinces, Van Overbeke à partir du rond-point de la Liberté



Responsable de secteur :
INPP Daniel VAN NIEUWENHOVE

02 412 67 19 / daniel.vannieuwenhove@zpz5340.be

SECTEUR HEIDEKEN

= **Est** de la commune : quartiers Basilique, Duc Jean, Saint-Martin et Charles-Quint jusqu'à l'avenue de Villegas



Responsable de secteur :
CP Daniel VAN TUYCOM

02 412 67 12 / daniel.vantuycom@zpz5340.be

→ AVIS AUX AMIS DES CHIENS

Nos amis les chiens ont besoin de sortir quotidiennement pour se dégourdir les pattes et se soulager. En vue de répondre à ces besoins, vous trouverez divers aménagements au sein de notre commune, tels que les espaces « chiens libres » ainsi que de nombreux canisites répartis sur l'ensemble du territoire.

Les « **espaces chiens libres** » permettent aux chiens de gambader librement et de se soulager.

De dimensions plus petites, les **canisites** sont équipés de distributeurs de sachets dédiés spécifiquement au ramassage des déjections canines. Ils permettent d'éviter les conséquences néfastes de celles-ci sur la propreté des trottoirs et espaces verts.

Dans un souci de cohabitation agréable, des agents communaux mènent régulièrement des actions de contrôle afin de veiller au respect des dispositions du **Règlement Général de Police (RGP)** et de l'obligation qu'ont les maîtres de déclarer leur chien auprès de la commune (service des Finances – 02/464.05.36).

Pour rappel, les maîtres des chiens doivent :

- tenir leurs chiens en laisse (RGP, art. 112) ;
- toujours être en possession d'au moins deux sachets permettant de ramasser les déjections éventuelles laissées par leurs chiens * ;
- ramasser les déjections de leur chien sur l'espace public (RGP, art. 117) ;
- rester en dehors des parcs et aires de jeux lorsqu'ils sont avec leur animal (RGP, art.104).



Les infractions à ces dispositions sont passibles d'une amende administrative d'un montant maximum de 250 €.

**La rupture de stock des distributeurs de sacs ne dispense pas les maîtres du respect de l'article 117 du RGP.*

RENSEIGNEMENTS / SERVICE DES AMENDES ADMINISTRATIVES /
02 420 12 27

→ MOBILITÉ

STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE

Depuis 2008, le stationnement dans certaines rues de Ganshoren est règlementé en zone bleue. Pour rappel, ces zones sont les suivantes.

Zone « Charles-Quint » : avenue Charles-Quint entre l'avenue des Gloires Nationales et la rue Beeckmans et entre l'avenue du Panthéon et la rue de Ganshoren.

Zone « Pangaert » : rue Pangaert.

Zone « Zeyp » :

- › rue Zeyp à partir du n°57 jusqu'à la place Guido Gezelle.
- › parking Zeyp.
- › rue Jean De Greef, entre la place Guido Gezelle et l'avenue Louis de Brouckère.
- › place Guido Gezelle.
- › rue de l'Église Saint-Martin, entre l'avenue Van Overbeke et la place Guido Gezelle.

Si vous êtes riverain d'une de ces zones bleues, vous pouvez obtenir une carte communale de stationnement.

Où introduire votre demande de carte de stationnement ?

Auprès du service des **Amendes administratives (n° 48** avenue Charles- Quint ; 02 420 12 27) qui examine si les conditions d'octroi de la carte sont respectées.

Une permanence se tient le lundi de 11h00 à 14h00 et le jeudi de 15h30 à 17h30.

Munissez-vous des documents suivants :

- › certificat d'immatriculation ;
- › preuve de votre résidence en zone bleue ;
- › l'attestation de l'employeur ou la copie de l'assurance stipulant que vous êtes le conducteur principal du véhicule (si vous n'en êtes pas propriétaire).

Où effectuer le paiement ?

Une fois votre demande complétée, il vous reste à effectuer le paiement de la carte (5 € pour la 1^{ère} et 20 € pour la 2^{ème} carte, par ménage et par an) auprès de la **Caisse, à la maison communale (n° 140** avenue Charles Quint ; 02 464 05 52). Dès réception du paiement, votre carte sera envoyée par courrier à votre domicile.

La carte communale de stationnement arrive à échéance chaque 31 août et doit donc être renouvelée annuellement. Elle doit être apposée très lisiblement derrière le pare-brise de votre véhicule, du côté passager.

Si vous n'êtes pas riverains de ces zones bleues mais que vous souhaitez y stationner, vous devez apposer votre **disque de stationnement** de façon lisible, derrière le pare-brise de votre véhicule, du côté passager. Ce disque vous autorise deux heures de stationnement gratuit. Passé ce délai ou en l'absence de disque, nos agents rédigeront un procès-verbal vous invitant à payer une taxe de 15 € par demi-journée de stationnement. Cette taxe est d'application du lundi au vendredi et la demi-journée s'étend de 9h00 à 13h00 (matinée) et de 13h00 à 18h00 (après-midi). Elle n'est pas d'application les samedi, dimanche et jours fériés.

Comment utiliser son disque bleu ?

Il faut positionner la flèche du disque de stationnement sur la mention horaire qui suit le moment de votre arrivée. Exemple : si vous vous stationnez à 14h10, vous positionnez la flèche de votre disque sur 14h30 et vous avez droit à 2 heures de stationnement gratuit, donc jusque 16h30.



→ PRÉVENTION

L'ÉQUIPE PRÉVENTION RECHERCHE DES COLLABORATEURS OCCASIONNELS

› Afin de sécuriser les **abords des écoles**, nous recherchons d'urgence des personnes habilitées à faire traverser les enfants, parents et autres piétons. L'activité se déroule du lundi au vendredi pendant l'année scolaire, de 7h30 à 8h30 et de 15h00 à 16h00, et le mercredi de 11h45 à 12h45. Pour postuler à cette fonction, vous devez être demandeur d'emploi et rentrer de préférence dans les conditions ALE (6,20 € / h).

› Le service recherche également des bénévoles pour son **école des devoirs** pour adolescents « Eurêka ». Vous disposez de certaines qualités de pédagogue, d'une expérience dans l'éducation scolaire ou vous souhaitez transmettre

vos connaissances ? Vous êtes libres les mardis ou jeudis de 16h30 à 18h30 ? N'hésitez pas à nous rejoindre. Conformément au statut de bénévole rémunéré, un défraiement est prévu.

RENSEIGNEMENTS / 02 424 02 22 / assistantprevention@scarlet.be



→ SANTÉ

Le service Santé a le plaisir de vous convier à une journée au **Centre de découverte de l'eau thermale SOURCE O RAMA à Chaudfontaine**, le dimanche 29 mai 2011.



Il s'agit de faire la découverte d'une eau rarissime provenant d'un phénomène naturel exceptionnel. En effet, cette eau jaillit naturellement à 37°, à l'issue d'un parcours de 60 ans et profond de 1600 m, ce qui lui confère des qualités particulières. Ensuite, une promenade guidée en pleine nature vous permettra de découvrir les plantes médicinales.

En pratique :

08h15 : rendez-vous sur le parking de la piscine (place Reine Fabiola).

08h30 : départ.

10h00 : arrivée à Chaudfontaine.

La visite se déroulera en deux parties et en deux groupes :

➤ 1^{er} groupe : visite guidée du centre au travers de différentes attractions pédagogiques, scientifiques et ludiques, faisant appel aux techniques les plus performantes.

➤ 2^{ème} groupe : ballade à la découverte des plantes comestibles et médicinales encadrée par un guide expérimenté et habitant la région.

12h00 à 14h00 : pause déjeuner et temps libre (pique-nique ou possibilité de se restaurer dans les alentours pour ceux qui le souhaitent).

Après-midi : les deux groupes seront inversés en milieu de journée. Deux petites bouteilles d'eau et une pomme seront fournies à chaque participant.

18h00 : retour à Ganshoren.

Participation : 15 € (adulte) ; 12 € (seniors, enfants de 7 à 12 ans) ; gratuit (moins de 7 ans)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE / SERVICE SANTÉ / 02 425 10 81 OU 02 600 25 08

TELE-SECOURS GANSHOREN : VIVRE HEUREUX - VIVRE CHEZ SOI



Que vous soyez âgé(e), handicapé(e), isolé(e) ou moins-valide et si vous désirez continuer à vivre en sécurité chez vous ou si vous connaissez une personne dans ce cas, vous pouvez faire appel à Télé-Secours Ganshoren.

Simple et efficace, fonctionnant 24h sur 24, Télé-secours Ganshoren permet, sans devoir téléphoner, d'avertir une centrale en cas de chute ou de malaise et d'être secouru. La centrale avertit immédiatement les personnes désignées par les abonnés pour leur venir en aide. Le coût du service varie en fonction des revenus et oscille entre 5 € et 20 € par mois.

RENSEIGNEMENTS / 02 424 03 85

→ SPORTS



STAGES

En collaboration avec le service de la jeunesse néerlandophone, le service des sports organise pour la première fois des stages sportifs durant le mois de juillet et la première semaine du mois d'août 2011. Comme pour les vacances de Carnaval et de Pâques, ces stages sont destinés aux enfants âgés de 3 à 14 ans.

Les différents stages auront lieu au hall des sports de Ganshoren (rue Vanderveken, 114) ou dans d'autres infrastructures adaptées aux sports pratiqués.

Les enfants francophones et néerlandophones seront encadrés par des moniteurs brevetés.

Pour tout renseignement, une brochure sera disponible à partir du 19 mai 2011.

INFORMATIONS / SERVICE DES SPORTS / 02 468 23 27 OU SERVICE JEUNESSE / 02 465 75 71

BAL DES SPORTS



Le Bal des Sports 2011 aura lieu le samedi 1^{er} octobre à 21h00 dans la salle culturelle du hall des sports « Richard Beauthier » - Rue Vanderveken, 114.

Tous les détails dans le prochain numéro de ce bulletin communal !

TENNIS « LES BRUYÈRES »

Le club de tennis communal a rouvert ses portes pour la saison 2011 et est ouvert tous les jours de 9h00 à 22h00, jusqu'au 30 septembre.

Plusieurs formules d'abonnement sont proposées. Le prix d'une location simple débute à 7 € par heure pour les Ganshorenois.



RENSEIGNEMENTS / RUE VANDERVEKEN, 50 / 02 469 07 50

→ TROISIÈME ÂGE

LE GRAND GOÛTER ANNUEL DES SENIORS



se déroulera le **jeudi 9 juin 2011 à 14h30**
au Hall des Sports (rue Vanderveken, 114)
et présentera un spectacle de danse folklorique
du Venezuela.



Participation : 3 € :
(entrée + tarte + couques + café)

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS / À EFFECTUER SUR PLACE AU SERVICE DU TROISIÈME ÂGE
(AVENUE DE VILLEGAS, 31), CE JUSQU'À ÉPUISEMENT DES PLACES DISPONIBLES.



PÉTANQUE « LES BRUYÈRES »

La pétanque « Les Bruyères » accueille tous les seniors du lundi au samedi
de 14h00 à 16h00. De 16h00 à 18h00, les personnes qui le souhaitent peuvent prendre
une boisson dans la cafétéria du local situé Clos Wagner (au tennis les Bruyères).

RENSEIGNEMENTS / 02 465 70 85

LE GRAND THÉ DANSANT À L'OCCASION DE L'ÉLECTION DE MISS & MISTER SENIOR GANSHOREN 2011

se déroulera le **mardi 31 mai 2011 à 14h00** au Hall des Sports (rue Vanderveken, 114)
avec l'Orchestre RICO ZOROH BAND & NICOLE.

Participation : 5 € (entrée + une boisson + pâtisserie et café).

Inscriptions et paiements : service du Troisième Age, avenue de Villegas, 31,
ce jusqu'à épuisement des places disponibles.



Candidatures : si vous habitez Ganshoren et que vous avez un talent à nous faire découvrir en l'espace de
quelques minutes (sketch, chanson, danse, poème, ...), posez votre candidature à l'élection de **Miss & Mister
Senior Ganshoren 2011** ! Le public procédera à l'élection des heureux gagnants.

**Pour participer au concours, renvoyez le bulletin d'inscription ci-dessous au service du Troisième Age,
avenue de Villegas, 31.**

Nous vous contacterons personnellement pour vous donner de plus amples informations.

RENSEIGNEMENTS / 02 600 25 90 OU 91 OU 92



INSCRIPTION A L'ÉLECTION DE MISS ET MISTER SENIOR GANSHOREN 2011 - MARDI 31 MAI 2011

Nom, Prénom.....

Adresse..... – 1083 GANSHOREN

Tél. :

Je pose ma candidature à l'élection de MISS et MISTER SENIOR 2011

Ma présentation consistera en

.....

→ TRAVAUX PUBLICS

RÉAMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE L'AVENUE VAN OVERBEKE

Suite aux travaux de réaménagement du carrefour formé par la rue Delhove et l'avenue Van Overbeke l'été dernier, dans le cadre du dossier de sécurisation des abords d'écoles, et suite aux travaux de renouvellement des raccordements à l'égout de l'avenue Van Overbeke, les derniers travaux de réaménagement du tronçon de l'avenue Van Overbeke compris entre l'avenue des Gloires Nationales et la rue Sorensen seront exécutés à partir du 2 mai 2011. Pour mémoire, les détails des aménagements à réaliser ont été présentés lors d'une réunion d'information le 7 septembre 2009 et de l'enquête publique (19/08 au 17/09/2009).

Ces travaux seront exécutés en plusieurs phases par deux entrepreneurs désignés par la commune. La firme Wegebo exécutera la 1^{ère} phase :

- › dans le tronçon compris entre l'avenue des Gloires Nationales et la rue de l'Urbanisme, du côté impair, du 2 mai au 10 juin ;
- › dans le tronçon compris entre la rue Delhove et la rue de l'Urbanisme, du côté pair, du 10 mai au 17 juin ;
- › dans le tronçon compris entre l'avenue des Gloires Nationales et la rue de l'Urbanisme, en berme centrale, du 21 juin au 8 juillet ;
- › dans le tronçon compris entre l'avenue des Gloires Nationales et la rue Delhove, du côté pair, du 2 août au 29 août.

La firme Eurovia Belgium travaillera ensuite dans le tronçon compris entre la rue de l'Urbanisme et la rue Sorensen, ceci après le marché annuel (du 12 septembre au 28 octobre).

La circulation sera interdite sur les chantiers de 7h00 à 17h00 et les garages seront inaccessibles durant plusieurs jours, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La circulation sera possible dans le carrefour Delhove # Van Overbeke durant toute la période des travaux et des déviations locales seront installées.

RENSEIGNEMENTS / 02 464 05 47



→ URBANISME

INFRABEL / RER : SUPPRESSION DES PASSAGES À NIVEAUX



Dans la perspective de la mise en place du RER, Infrabel a décidé de supprimer à terme l'ensemble des passages à niveau bruxellois (dont 4 situés à Ganshoren). En conséquence, des aménagements tels que des tunnels et autres passerelles doivent être mis en place afin de permettre le maintien de la circulation des usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes. Le débat porte principalement sur le type et la localisation de ces aménagements.

Suite à la réunion d'information du 1^{er} février et à l'enquête publique (15 janvier – 15 février), la **commission de concertation** s'est réunie le 28 février dernier. De nombreuses réactions, lettres et pétitions ont été transmises par les habitants, les clubs sportifs, les associations de défense de l'environnement et autres amicales de pensionnés. Chacun souligne qu'il est **indispensable de préserver l'accessibilité de la rue au Bois, du cimetière et des infrastructures sportives et d'éviter l'enclavement de cette portion importante du territoire communal.**

Au final, par la voix de l'administration communale, la commission de concertation a, remis **un avis défavorable unanime**, étayé par de nombreux considérants. Cet avis a été transmis au fonctionnaire délégué de la Région, à qui revient la décision de délivrer ou de refuser le certificat d'urbanisme, ou encore de demander des études complémentaires. La décision est attendue d'ici juin prochain. Le texte complet de l'avis est disponible sur le site web de la commune.

RENSEIGNEMENTS / www.ganshoren.be

→ ENVIRONNEMENT

COINS-JARDINS

Comme chaque année, une permanence sera assurée de mai à septembre par une personne du service sur le site des « coins-jardins » de la rue au Bois. Cette permanence se tiendra un vendredi par mois de 13h00 à 15h00, et de 10h00 à 12h00 en juillet et en août.



COMPOSTAGE

L'asbl Worms, qui succède à Inter-Compost, reprend la formation de maître-composteur, les séances d'information sur le compostage collectif et individuel ainsi que sur le vermi-compostage.



RENSEIGNEMENTS / www.wormsasbl.org

ENQUÊTE PUBLIQUE « PLAN EAU »



La Région va se doter d'un « Plan eau », qui ambitionne de répondre aux grands défis de la gestion de l'eau à Bruxelles : qualité de l'eau potable, égouttage, épuration des eaux usées, protection des cours d'eau, etc. Donnez votre avis dans le cadre de l'enquête publique jusqu'au 28 août 2011.

RENSEIGNEMENTS / 02 775 75 75 / www.bruxellesenvironnement.be

FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT 2011

Organisée par la Région, l'édition 2011 de la fête se déroulera le 5 juin 2011 au Parc du Cinquantenaire.



RENSEIGNEMENTS / www.bruxellesenvironnement.be

→ PROPETE PUBLIQUE

VALORFRIT

Déjà commune-pilote en 2010, Ganshoren s'associe à nouveau avec Valorfrit et Bruxelles-Propreté pour mener des actions de sensibilisation à la récupération et au recyclage des huiles et graisses de friture. En mai 2011, un dépliant sera distribué aux habitants de la commune. En octobre 2011, des tickets de tombola seront distribués sur le lieu de collecte (déchetterie communale, avenue du Cimetière, 22).



RENSEIGNEMENTS / www.valorfrit.org

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Les collectes de déchets verts ont repris depuis le dimanche 3 avril. Les habitants peuvent se débarrasser de leurs déchets de jardin au moyen des sacs verts, à déposer sur le trottoir le dimanche à 14h00.



RENSEIGNEMENTS / www.bruxelles-proprete.be

DÉCHETTERIE COMMUNALE

La déchetterie communale sera fermée du 16 au 21 mai et sera exceptionnellement ouverte du 23 au 28 mai.

→ CULTURE FRANÇAISE

PARCOURS & DÉCOUVERTES

Le week-end des 28 & 29 mai 2011, venez (re)découvrir Ganshoren : ses richesses, ses particularités, ses spécificités, ...

Des lieux seront ouverts pour emmener les visiteurs à la rencontre des beautés cachées et originales de notre commune. Au programme, entre autres : atelier pâtisserie et chocolat, parcours guidé des marais, découverte de l'ancien cimetière, exposition photos, atelier caricature, compostage collectif, découvertes des arbres remarquables, animation musicale, dégustation de bières et de fromages, découverte de la vie des abeilles, mise en valeur d'artistes ganshorenois et encore beaucoup d'autres animations pour petits et grands.



EXPLO

EXPLORATION DU MONDE



« **Bourlingueur, 20 ans d'aventure** » : entre deux de ses périples autour du monde, le célèbre bourlingueur Philippe Lambillon fêtera dignement ses 20 ans de voyage. Évasion, humour, (més)aventures, ... Il viendra conter des anecdotes aussi passionnantes que croustillantes.

Quand ? Le mardi 10 mai 2011 à 20h00.

Où ? Salle culturelle du hall des Sports (rue Vanderveken, 114).

Prix : 7 € ; 6 € (> 60 ans ou < 18 ans).

« ICI BABA CONCERT FAMILIAL DE SAMIR BARRIS »

Quand ? Le mercredi 18 mai à 16h00.

Où ? Salle du Zeyp, entrée avenue Van Overbeke, 164.

Prix : 7,50 € / adulte ; 5 € / enfant (à partir de 3 ans).

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATIONS / 02 464 05 39 / bguilloux@ganshoren.irisnet.be



→ JEUNESSE FRANCOPHONE

TROUBLES DE L'ATTENTION ET HYPERACTIVITÉ

En collaboration avec l'ASBL TDA/H, une conférence gratuite se tiendra sur le thème : « **Troubles de l'attention, hyperactivité chez les enfants - Comment y faire face ?** » le **lundi 9 mai 2011** à 20h00 au centre culturel « De Zeyp » (rue Zeyp, 47).

RENSEIGNEMENTS / 02 464 95 73

VACANCES D'ÉTÉ 2011



Dans des lieux d'accueil de qualité, des activités originales et profitables

à chaque enfant sont proposées par le service Jeunesse durant tout l'été. L'équipe reste à votre disposition pour toute suggestion que vous souhaiteriez émettre afin d'améliorer encore la qualité des activités.

> Les plaines de vacances

Organisées du lundi 4 juillet au mercredi 26 août, pour 130 enfants de 2 ans 1/2 à 15 ans, elles se répartiront en trois lieux :

- 2 1/2 à 6 ans en maternelle : école Les Bruyères (clos J. Wagner, 29).
- 6 à 9 ans : les Tarins (avenue Mathieu de Jonge, 42).
- 10 à 15 ans : la Bergerie (rue au Bois, 9).

> Les clubs

- *Clubs Canailoux* pour 16 enfants de 4 à 6 ans, du 4 au 8 juillet et du 11 au 15 juillet.
- *Clubs Explorateurs* pour 16 enfants de 6 à 8 ans, du 11 au 15 juillet et du 22 au 26 août.
- *Clubs Découvertes* pour 16 enfants de 9 à 12 ans, du 11 au 15 juillet et du 22 au 26 août.

> Toffe stage

Stage de néerlandais et de psychomotricité pour les enfants de 4 à 8 ans.

- Les 4-6 ans : du 25 au 29 juillet – du 16 au 19 août – du 22 au 26 août.
- Les 6-8 ans : du 16 au 19 août – du 22 au 26 août.

> Les séjours

- Les 4-6 ans se rendront à Libin, du 1^{er} au 8 juillet.
- Les 7-12 ans à Herbeumont, du 1^{er} au 10 juillet.
- Les 12-18 ans à Houyet, du 8 au 17 juillet.

Les formulaires seront disponibles dès le 4 mai (maison communale, Tarins, hall des sports).

RENSEIGNEMENTS / 02 464 05 55 / cajanssens@ganshoren.irisnet.be

LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Le Collège des Bourgmestres et Échevins assume la gestion journalière de la commune. Ses membres ont différentes attributions dans une optique de répartition interne du travail. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un organe dans lequel les décisions sont discutées et prises collégialement.



CARTHÉ Michèle, **Bourgmestre**,
Police - Prévention - Affaires sociales - Information
Tél : 02/464.05.26

VAN LAETHEM Jean Paul, **Premier Echevin**,
Troisième Age - Etat civil - Population - Logement
Tél : 02/464.05.65



COPPENS René, **Echevin**,
Finances - Affaires juridiques - Culture néerlandaise
Tél : 02/464.05.68

DE SAEGER Chantal, **Echevine**,
Urbanisme - Sport - Santé - Solidarité Nord-Sud
Tél : 02/464.05.69



DEHING-van den BROECK Marina, **Echevine**,
Famille - Emploi - Jeunesse néerlandophone
Tél : 02/600.25.85

KOMPANY Pierre, **Echevin**,
Travaux Publics - Mobilité - Environnement et
Propreté publique
Tél : 02/464.05.58



BERGERS Laetitia, **Echevine**,
Culture française - Petite enfance et Jeunesse
francophone - Instruction publique
Tél : 02/464.05.60

PETRINI Maurizio, **Echevin**,
Classes moyennes - Animations urbaines
Tél : 02/600.25.81



CÉRÉMONIES / CEREMONIËN



Noces de Brillant
Monsieur & Madame
MARLAIR - PIRSON
(15/01/11)

Briljanten bruiloft
Meneer & Mevrouw
MARLAIR - PIRSON
(15/01/11)



Noces de diamant
Monsieur & Madame
LELUBRE - DELAY
(26/03/11)

Diamanten bruiloft
Meneer & Mevrouw
LELUBRE - DELAY
(26/03/11)

Nos félicitations également aux époux ayant célébré leurs Noces d'or :
M. & Mme DRUCZAK - DERAUW

Nos félicitations également aux époux ayant célébré leurs Noces d'or :
M. & Mme DRUCZAK - DERAUW

TROISIÈME ÂGE / DERDE LEEFTIJD



Ambiance de folie au Carnaval des Seniors 2011 !
Ambiance de folie au Carnaval des Seniors 2011 !

SOLIDARITÉ NORD-SUD / SOLIDARITÉ NORD-SUD





*Rencontre avec les pensionnaires du home
Rencontre avec les pensionnaires du home*

*Plaines de vacances
de Carnaval*

*Plaines de vacances
de Carnaval*



Soirée belgo-rwandaise

Soirée belgo-rwandaise

TÉLÉVIE / TÉLÉVIE



*Marche parrainée organisée pour le Télévie par la section primaire du
Collège du Sacré-Cœur de Ganshoren
Marche parrainée organisée pour le Télévie par la section primaire du
Collège du Sacré-Cœur de Ganshoren*